

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2026 / 69 / DELEGUES REGIONAUX / 11 du 22 juillet 2026 portant désignation de délégués régionaux de la Commission nationale du débat public

NOR : CNPX26

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-4 et R. 121-15 ;
Vu l'appel à candidatures du 18 mai 2026 relatif au recrutement de délégués régionaux ;
Vu la candidature à la fonction de délégué régional de M. Luc MARTIN du 22 mai 2026 ;
Vu la candidature à la fonction de déléguée régionale de Mme Estelle GRESLE du 24 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Sont désignés à compter du 28 juillet 2026 :

- M. Luc MARTIN, délégué régional du Grand Est ;
- Mme Estelle GRESLE, déléguée régionale du Centre-Val de Loire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 juillet 2026.

Le président,
M. Papinutti